

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2022- 39

Date de la convocation : 27/04/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le quatre mai deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON – GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : GEMAPI – SOUTIEN FINANCIER AUX TRAVAUX DE L' ASA (ASSOCIATIONS
SYNDICALES AUTORISEES) DE LA VALLEE DE LA MUETTE**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211.-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°DC2022/08 du Conseil communautaire du 03/03/2022 validant le principe de soutien au financement des travaux d'entretien réalisés par les ASA dans la limite des crédits budgétés annuellement par la communauté de communes, définissant le taux d'accompagnement de la Communauté de Communes à hauteur d'un taux maximum correspondant à l'autofinancement apportée par l'ASA dans la limite de 40% et déléguant au Bureau communautaire l'attribution des demandes de subventions émises par les ASA ;

Considérant la demande de subventions déposés par l' Association Syndicale Autorisée (ASA) du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à 18 VOIX POUR et 1 CONTRE (Jean-Pol RICHELET) d' ATTRIBUER la subvention suivante :

.../...

	Cours d'eau	Travaux	Maîtrise d'œuvre	TOTAL (HT)	Subvention Argonne Ardennaise	
ASA de la Vallée de la Muette	RUISSEAU DE LA MUETTE TRANCHE 2022 : 1 250 m	1 812,50 €	300,00 €	2 112,50 €	40%	845,00 €

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT